

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de la semaine précédant le congé des Fêtes, la partie patronale a procédé aux dépôts de ses « offres » dans le cadre de la négociation nationale. Même les plus pessimistes d'entre nous n'avaient pu imaginer une telle attaque.



Comme je le rappelais dans la dernière édition du Syn chronique, c'est par une consultation de l'ensemble de ses membres que notre fédération, la FAE, avait élaboré un cahier de demandes qui visaient à améliorer le quotidien des enseignantes et des enseignants et, par le fait même, les conditions d'apprentissage des élèves. Le côté patronal a aussi procédé à une consultation. C'est ainsi que les directions d'école et de centre, les gestionnaires de commission scolaire et les directions ministérielles se sont mis d'accord pour constituer les dépôts patronaux. Et que nous proposent-ils au lieu d'adhérer à nos solutions pour régler les problèmes vécus en classe? La réponse est malheureusement une série d'initiatives visant la simplification du travail des gestionnaires et un désinvestissement majeur des sommes consacrées à l'éducation. Le tout est accompagné d'une imputabilité des enseignantes et des enseignants concernant les résultats des élèves, et ce, même si ces demandes patronales prévoient di-

minuer la liberté d'action et de choix de ces enseignantes et enseignants. Et que nous offre-t-on monétairement pour ces conditions de travail médiocres? **3 heures de travail de plus par semaine sans ajustement salarial!** Et dans sa grande générosité, le ministre Coiteux nous offre un **gel salarial de deux ans et 1% d'augmentation par année pour les trois années subséquentes.**

Je pourrais continuer encore un bon moment à décrire les dépôts méprisants de nos patrons. Je préfère cependant me rappeler les demandes que nous avons déposées. En effet, face à ce que nous proposent nos vis-à-vis patronaux, nous ne devons pas commettre l'erreur de nous replier et de seulement espérer conserver ce que nous avons actuellement. Les problèmes que les enseignantes et les enseignants ont soulevés lors de la consultation ne sont pas disparus par magie. Ils sont toujours réels et doivent être réglés.

Des moyens de pression devront être utilisés pour souligner notre mécontentement et surtout pour convaincre les représentants patronaux de modifier leurs demandes. Il est à parier que certains de ces moyens viseront les directions d'école et de centre. Si votre direction mentionne qu'elle est de votre bord et qu'elle ne cautionne pas les demandes patronales, vous pourrez lui rappeler que sa fédération l'a consultée, a participé à l'élaboration des dépôts patronaux et a même exigé de siéger à la table de négociation. Autrement dit, vous pouvez affirmer à votre direction que si elle est vraiment de votre côté, ce n'est pas à vous qu'elle doit le mentionner, mais plutôt à sa fédération. Et pourquoi pas par écrit en vous mettant en copie conforme?

(suite à la page 2)

Je termine en vous informant que la FAE procédera à une campagne publicitaire. Nous y obtiendrons assurément l'appui du public. Effectivement, entre faciliter la vie des gestionnaires ou améliorer le vécu en classe, la population saura faire son choix.

Claude Tardif, président

Note : Vous pouvez trouver la version intégrale des dépôts patronaux et syndicaux sur le site web du SEO.

L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS, DIT-ON...

Le saviez-vous?

La direction a demandé des volontaires pour participer au conseil d'établissement (CÉ).

Elle a oublié de mentionner qu'il n'y a aucune obligation de participer au CÉ. Selon la sentence 7838, les conditions de travail des enseignantes et des enseignants ne les obligent pas à siéger au CÉ. Il s'agit seulement d'une invitation à un forum de discussion, tel que le précise l'arbitre Claudette Ross.

C'est pourquoi on doit reconnaître du temps dans la tâche des enseignantes et des enseignants quand on souhaite qu'ils participent à ce comité.

Il est à noter que toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire des Drapeaux ont du temps de reconnu lorsqu'ils siègent au CÉ.

La loi de l'instruction publique crée simplement un mécanisme et prévoit des modalités de fonctionnement. La loi ne dit pas que les enseignantes et les enseignants doivent être payés et c'est dans ce sens que deux de nos commissions scolaires ne reconnaissent pas de temps aux enseignantes et aux enseignants. L'arbitre précise que c'est une invitation à un forum d'échanges, d'informations et de concertation.

N'ai-je pas écrit que nos enseignantes et nos enseignants sont généreux de par leur nature?

Peut-être que nos dirigeants croient que celles et ceux qui siègent au conseil d'établissement, **à titre personnel, de façon bénévole**, permettent de contribuer à la valorisation de notre profession?

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

**PEUT-ÊTRE
QUE NOS
DIRIGEANTS
CROIENT
QUE LES
ENSEIGNANTS
QUI SIÈGENT
AU CÉ, À TITRE
PERSONNEL,
DE FAÇON
BÉNÉVOLE,
CONTRIBUENT
À LA
VALORISATION
DE NOTRE
PROFESSION?**

AVEZ-VOUS VOTRE CARTE DE MEMBRE DU SEO?

Certaines personnes pensent, à tort, que le fait de payer une cotisation syndicale est suffisant pour être membre du SEO. En vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, deux autres conditions préalables doivent être respectées. Premièrement, la personne désirant être membre doit pouvoir démontrer qu'elle adhère de plein gré au syndicat, ce qu'elle peut faire en remplissant un formulaire d'adhésion. Deuxièmement, il faut payer un droit d'entrée. Au SEO, ce droit d'entrée est de 2\$. Une fois que vous avez rempli ces conditions, vous devenez membre à part entière et le SEO vous fait parvenir votre carte de membre.

En cette période de négociation nationale, il importe de rappeler qu'il faut être membre du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais pour participer aux différentes instances et avoir droit de vote. Si vous n'avez pas encore rempli un formulaire d'adhésion et payé votre droit d'entrée, veuillez en informer la personne déléguée syndicale de votre établissement ou contacter le SEO.

Veuillez noter que, depuis un certain temps, nous ne mettons plus de date d'expiration sur les cartes et que les personnes qui avaient vu leur carte expirer devraient en avoir reçu une nouvelle il y a quelques années. Si vous êtes déjà membre du SEO et que votre carte est expirée, veuillez nous en informer afin que nous vous en fassions parvenir une nouvelle.

Claude Tardif, président





RÉPOND-ON AUX BESOINS DES ÉLÈVES?

Dans leur dépôt conjoint, le MELS, les commissions scolaires et les directions d'école désirent obtenir la capacité de soutenir une organisation scolaire qui répondra aux besoins des élèves. Comme l'organisation scolaire demande un effort, les directions d'école et les commissions scolaires revendiquent plutôt un droit de gestion absolu dans la manière de construire les groupes et surtout d'éliminer toutes les clauses qui donnaient un environnement propice à l'enseignement et à l'apprentissage des élèves. Les directions d'école et les commissions scolaires prétendent que les règles actuelles de formation des groupes d'élèves produisent un lot d'effets indésirables sur les organisations (lire ici la programmation des groupes à l'aide des outils de la GRICS) et l'employeur considère que les mesures mises en place dans les conventions collectives précédentes n'améliorent pas la réussite des élèves.

Au cours des dernières années, nos luttes et nos revendications ont permis de diminuer le nombre d'élèves par groupes au primaire et au premier cycle du secondaire, de tenir compte des milieux défavorisés et de pondérer à priori certains types de difficultés.

Notre demande syndicale poursuit le travail entamé lors des dernières années. En effet, nous demandons:

- une diminution des moyennes et des maxima d'élèves par groupe;
- une augmentation de la compensation pour le dépassement des maxima dans tous les cas;
- l'élaboration de critères additionnels limitant la possibilité de former des groupes à plus d'une année d'études;
- la création de règles de formation des groupes pour tous les groupes d'élèves et la pérennité des différentes mesures s'y rapportant;
- la pondération a priori de tous les élèves intégrés;
- la reconnaissance des déficiences multiples dans la composition des groupes;
- l'introduction de ratios (nombre de dossiers) pour les enseignantes et les enseignants en dénombrement flottant, en enseignement-ressource et en soutien linguistique;
- une application uniforme des règles de formation des groupes qu'il y ait soutien visible ou non.

Ces demandes permettront d'améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et des enseignants et donneront un meilleur service à l'élève.

Que proposent les directions d'école et les commissions scolaires pour améliorer la situation des classes au Québec ? L'employeur désire retirer toutes les dispositions relatives à la pondération à priori. Il veut retirer les moyennes dans les règles de formation de groupe. Le retrait de la moyenne fera en sorte que tous les groupes pourront être assis sur le maximum. Comme si ce n'était pas assez, les directions et les commissions scolaires désirent ajouter des motifs de dépassement à ceux déjà existants. En plus de pouvoir invoquer les motifs liés au manque de locaux, au nombre restreint de groupes dans l'école, à la situation géographique de l'école et à la carence de personnel qualifié, l'employeur veut ajouter le respect de la fratrie, l'existence de programmes particuliers, le caractère humanitaire de certaines situations ainsi que la promotion par matière et le respect des cours à option. En amalgamant ces trois mesures, les directions et les commissions scolaires veulent faire en sorte d'éliminer toutes les balises existantes en s'assurant de pouvoir bâtir des groupes qui dépasseront systématiquement les maxima prévus. Ajoutez dans la balance l'intégration sauvage sans services adéquats des élèves identifiés EHDAA et vous pouvez vous faire une image de ce que votre classe pourra avoir l'air.

L'employeur désire même, dans certaines circonstances particulières, pouvoir regrouper des élèves du préscolaire avec ceux de la première année. Il désire aussi des assouplissements dans les conditions d'entrée progressive au préscolaire. La partie patronale ne considère pas que l'entrée à l'école est une étape importante pour plusieurs enfants et veut sacrifier, sur l'autel de l'austérité, un modèle qui a fait ses preuves.

L'offre patronale répond-elle aux besoins de l'élève ? Poser la question c'est y répondre. L'offre patronale répond aux besoins des directions d'école et des commissions sans investir un dollar supplémentaire.

Une analyse faite par la fédération autonome de l'enseignement estime que 2000 postes d'enseignants québécois pourraient être supprimés par la combinaison de ces trois mesures. Pour le territoire de la FAE, on peut prévoir entre 600 et 700 pertes d'emploi. C'est inacceptable !

IL VAUT MIEUX NE PAS CONTRARIER UN HIPPOPOTAME...

Ce n'est pas comme les profs, doivent se dire nos directions. Ils sont tellement généreux... (Tellement qu'on oublie leur générosité... c'est de l'acquis pour l'employeur.)



Ce n'est pas bien grave si on leur demande de faire 35 heures au lieu de 32 dans une semaine...

Comment les directions pourraient-elles avoir plus de souplesse dans l'organisation, comment imposer encore plus de réunions, faire des comités ad-hoc, remplir des documents de normes et modalités, ajouter des activités à l'horaire, autrement?

Est-ce que nos directions connaissent la réalité des enseignantes et des enseignants? Se peut-il qu'elles ne sachent pas qu'au-delà des 32 heures les enseignants travaillent à la maison, le soir et les fins de semaine et qu'elles croient vraiment que la préparation et la correction ne se réalisent qu'à l'école?

La représentante de nos directions, Lorraine Normand-Charbonneau, présidente de la Fédération québécoise des établissements d'enseignement, précise que les demandes sont claires et suivent une seule ligne directrice : LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.

Vous connaissez beaucoup d'enseignants qui ne veulent pas la réussite des élèves?

Plutôt que répondre bêtement aux accusations de la FAE, a-t-on écrit, Mme Normand-Charbonneau a réitéré sa position par un communiqué « nous avons demandé que les négociations placent au cœur des débats une organisation des services scolaires répondant aux besoins de tous les types d'élèves ».

Ils ne savent pas, le croiriez-vous, qu'un enseignant fait plus que sa bête définition de tâche.

Les directions souhaitent augmenter notre temps de travail et demandent les pleins pouvoirs en ce qui concerne l'organisation de notre semaine de travail. Comment? En abolissant le temps de nature personnelle pour en faire du temps assigné. En ajoutant l'insulte à l'injure, 3 heures de travail de plus (page 6 du dépôt) et en déterminant à notre place nos besoins en perfectionnement, et ce, en nous obligeant à appliquer les recettes magiques proposées par les experts décrétés par les commissions scolaires lors des formations. C'est un peu mieux formulé, mais c'est quand même ça (voir page 3 - Dispositions qui encadrent mieux le processus de formation continue en prévoyant dans l'entente un processus par lequel les enseignants rendent compte de leur démarche de formation continue).

Nier l'expertise des enseignants, bafouer l'autonomie professionnelle, au nom de la réussite des élèves, vraiment???

Les directions revendiquent un droit de gérance accrue... Les offres patronales ne sont pas une invention des syndicats qui déforment la réalité. Elles sont bel et bien définies noir sur blanc. Vous pouvez les consulter sur notre site sous la rubrique **Négociation nationale** « Vous voulez constater le mépris de nos employeurs envers les enseignantes et enseignants, consultez ces dépôts patronaux ».

Mise en garde : Ne pas lire avant votre repas, cela risque de vous soulever légèrement le cœur!

Le 8 janvier, les leaders syndicaux de la FAE, vos représentants, ont manifesté devant les bureaux de la Fédération des directions et ensemble, tel un gros hippopotame, à la sortie de Mme Normand-Charbonneau, plutôt que répondre bêtement à Mme la présidente, représentante de nos directions, ils lui ont tourné le dos!

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail



PRIX JACQUELINE GODBOUT

Chaque année, le SEO remet le prix Jacqueline Godbout à une femme qui s'est démarquée au sein de notre syndicat. En fait, ce concours s'adresse à toutes les femmes membres du SEO. Nous sommes donc à la recherche de candidates qui se distinguent par leur engagement syndical dans leur milieu, par leur rayonnement dans leur entourage et par leur capacité à concilier travail, famille et vie syndicale.

Voici les modalités entourant le prix Jacqueline Godbout :

- Présenter un texte qui a pour thème « Parlez-nous de vous » ou « Parlez-nous d'elle »;
- Le texte doit relater les accomplissements de la personne pour son engagement en tant que femme sur le plan syndical, social et personnel;
- Le texte devra être adressé au bureau du SEO au 15-C, rue Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5;
- L'envoi devra comporter le nom et le numéro de téléphone de la personne présentée;
- Nous nous réservons le droit de faire valider les informations apparaissant dans la mise en candidature;
- N'oubliez pas que le texte peut être écrit par une personne autre que celle qui se présente; toutefois, la personne qui écrit pour une collègue devra s'identifier.

Nous vous invitons donc à participer en grand nombre et en toute simplicité. Bonne chance à toutes les candidates!

La période de mise en candidature se termine le 17 février 2015.

Robert Guérin, vice-président
et le comité des femmes du SEO
Johanne Gaumont
Céline Lemay
Lynne Rodier
Suzanne Tremblay

Il n'y a pas de délégué à votre école ou centre ?

Il n'est jamais trop tard pour tenir une réunion avec vos collègues afin d'élire une personne déléguée.

Dès que la personne est nommée, veuillez nous en aviser. N'oubliez pas qu'en ce temps de négo, il est prioritaire d'avoir une personne qui assiste aux AGD.

MOI, JE SUIS UN BON PATRON. JE SUIS TRÈS PROCHE DE MES SALARIÉS. LORSQU'ILS ONT DES PROBLÈMES, ILS PEUVENT VENIR ME VOIR DIRECTEMENT. ILS N'ONT PAS BESOIN DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL !



MESSAGE DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Guide des spécialistes : n'hésitez pas à consulter le guide des spécialistes sur le site www.s-e-o.ca dans la section informations.

Dépassement d'élèves : si vous êtes en dépassement, vous avez droit à la compensation monétaire au même titre que les titulaires pour les heures où vous avez accueilli l'élève.

Au primaire, le maximum d'élèves par niveau pour les groupes ordinaires est:

1^{re} année : 22

2^e année : 24

3^e et 4^e année : 26

5^e et 6^e année : 26

Si certains élèves sont ajoutés à la pièce dans un cours de spécialiste, en surplus de la liste officielle de classe, vous êtes en dépassement.

Assurez-vous de recevoir la compensation monétaire prévue à cette fin.

Le comité des spécialistes du SEO

Jean-Simon Boivin
Yvan Dufour
Johanne Gaumont
Pierre Guénard
Jonathan Meunier
Marc Mineault

ÉCHANGE POSTE-À-POSTE

J'ai présentement un poste en 2^e année à l'école Côte-du-Nord à la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (secteur Hull) et je recherche une enseignante ou un enseignant de la CSCV pour un échange poste-à-poste. J'enseigne avec une équipe formidable, mais je veux me rapprocher de mon domicile (Buckingham).

Vous pouvez me joindre au (819) 986-6279 ou par courriel à l'adresse suivante : m2680@cscv.qc.ca

Sophie Deschatelets, enseignante

CAPSULE 1

Toute personne impliquée dans une situation de harcèlement ou de violence doit le dénoncer au moyen du document réservé à cet effet. Vous pouvez trouver ce document sur le site du SEO dans la rubrique «Formulaires ».

Vous êtes entièrement responsable de l'acheminer aux instances suivantes :

- . Au SEO
- . Aux ressources humaines de votre commission scolaire

Veuillez également vous assurer de la réception de votre déclaration.

Le comité santé et sécurité au travail - violence

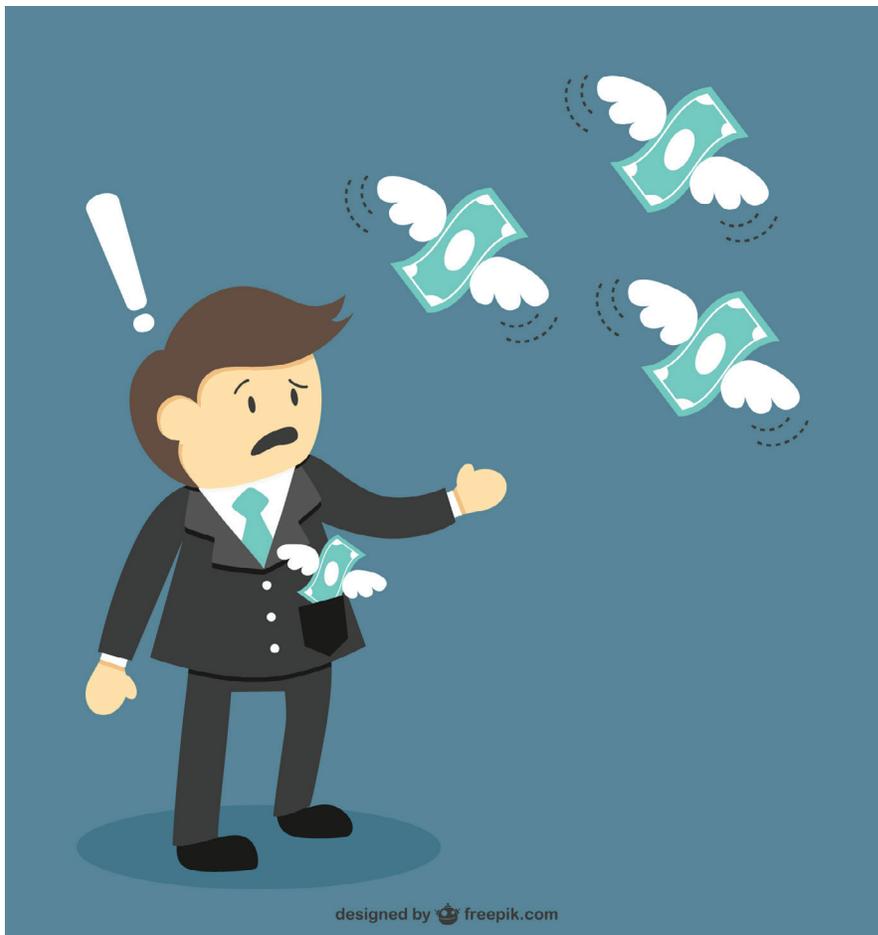
Sophie Blais
Alain Boily
Johanne Gaumont
Diane Labrecque
Claudine Myre

SUITE AU DÉPÔT PATRONAL DU 15 DÉCEMBRE DERNIER, DOIS-JE PRENDRE MA RETRAITE MAINTENANT?

D'entrée de jeu, je vous dirais qu'il n'y a pas péril en la demeure. Je m'explique: même si l'ensemble des propositions de modifications entrant en vigueur, ces dernières ne s'appliqueraient qu'à compter du 1er janvier 2017.

Est-ce que je devrais me dépêcher de prendre ma retraite au cours des prochains mois ? La réponse est NON, puisqu'une retraite prise dans les prochains mois ou n'importe quand d'ici le 31 décembre 2016 ne serait pas affectée par les mesures déposées.

Qu'advierait-il si, dans les prochains mois, je commençais un programme de retraite progressive dont le but serait de prendre ma retraite en 2017 ou après? Est-ce que je serais protégé contre les mesures déposées ? La réponse est NON, puisque votre retraite débuterait après le 31 décembre 2016. Les nouvelles mesures s'appliqueraient car, au moment du dépôt, il n'y avait aucune mesure transitoire prévue. Pour le moment, rien ne sert de faire une demande précipitée de retraite progressive afin d'éviter les nouvelles propositions gouvernementales.



Qu'advierait-il si j'ai déjà commencé une retraite progressive ? Si votre retraite était prévue avant le 31 décembre 2016, **AUCUNE MODIFICATION**. Par contre, si votre intention était de prendre votre retraite après le 31 décembre 2016, les nouvelles propositions s'appliqueraient puisqu'il n'y a pas de mesures transitoires prévues dans le présent dépôt gouvernemental.

En somme, il est inutile de poser quelque geste que ce soit avant le 31 décembre prochain, si votre vœu était de vous soustraire aux mesures annoncées par le gouvernement.

Enfin, si des modifications au RREGOP devaient entrer en vigueur, soyez assurés que votre syndicat local vous aviserait de ces changements le plus rapidement possible.

Entre temps, je vous invite à communiquer avec moi au bureau du SEO afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur le dossier. Ne prenez pas de décision hâtive que vous pourriez regretter dans le futur. Chaque dossier est particulier.

**N'OUBLIONS PAS QU'IL S'AGIT D'UN DÉPÔT GOUVERNEMENTAL.
NOUS COMMENÇONS À NÉGOCIER.**

Robert Guérin
1^{er} vice-président du SEO